



CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°14-2023-214

PUBLIÉ LE 14 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Direction générale des finances publiques du Calvados /

14-2023-09-11-00026 - ARRETE PORTANT DESIGNATION DES FONCTIONNAIRES HABILITES A EXERCER LES FONCTIONS DE DEVANT LA JURIDICTION DE L'EXPROPRIATION COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT AU 1/9/2023 (2 pages)	Page 3
14-2023-09-11-00025 - DDFiP - DELEGATIONS GENERALES DE SIGNATURE ET DELEGATION SPECIALES AU TITRE DES MISSIONS RATTACHEES AU 1er SEPTEMBRE (3 pages)	Page 6
14-2023-09-14-00001 - DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL - PCE (2 pages)	Page 10

Direction générale des finances publiques du
Calvados

14-2023-09-11-00026

ARRETE PORTANT DESIGNATION DES
FONCTIONNAIRES HABILITES A EXERCER LES
FONCTIONS DE DEVANT LA JURIDICTION DE
L'EXPROPRIATION COMMISSAIRE DU
GOUVERNEMENT AU 1/9/2023

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CALVADOS

**ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES
HABILITÉS À EXERCER LES FONCTIONS DE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT
DEVANT LA JURIDICTION DE L'EXPROPRIATION
AU 1^{er} SEPTEMBRE 2023**

Le directeur départemental des finances publiques du Calvados,

Vu l'article R. 212-1 du code de l'expropriation modifié par le décret n°2017-1255 du 8 août 2017 ; ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et des commissions administratives ;

Vu le décret du Président de la République du 16 avril 2018, nommant M. Bernard TRICHET, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques du Calvados;

Arrête

Article 1^{er}. - Mme Lorène RICHARD, inspectrice principale des finances publiques, et Mmes Lætitia JEANNE, Roseline LEFEVRE, Inspectrices des finances publiques ; MM. Hervé ALLAIN, Jacques BARON, Yves POSTEL, Christian RUFFIE, Bernard NORMAND et Bernard ZAMPARUTTI, Inspecteurs des finances publiques, sont désignés pour me suppléer dans les fonctions de commissaire de gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation du département du Calvados, de la Manche et de l'Orne ;

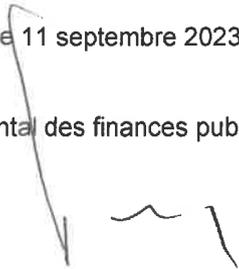
Article 2 - Mme Lorène RICHARD, inspectrice principale des finances publiques, est désignée pour me suppléer dans les fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la Cour d'appel de Caen ;

Article 3 - Le présent arrêté abroge l'arrêté précédent ;

Article 4 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction des finances publiques du Calvados.

Fait à Caen, le 11 septembre 2023

Le directeur départemental des finances publiques,


Bernard TRICHET

Direction générale des finances publiques du
Calvados

14-2023-09-11-00025

DDFiP - DELEGATIONS GENERALES DE
SIGNATURE ET DELEGATION SPECIALES AU
TITRE DES MISSIONS RATTACHEES AU 1er
SEPTEMBRE

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CALVADOS**

**DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES DE SIGNATURE ET DÉLÉGATIONS SPÉCIALES
DE SIGNATURE AU TITRE DES MISSIONS RATTACHÉES
AU 1^{er} SEPTEMBRE 2023**

Le directeur départemental des finances publiques du Calvados,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures organisation et de fonctionnement ans les régions de l'administration territoriale de l'État et des commissions administratives ;

Vu le décret du Président de la République du 16 avril 2018, nommant M. Bernard TRICHET, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques du Calvados;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques de Basse Normandie et du département du Calvados ;

DÉCIDE :

Article 1 : délégation générale de signature est donnée à :

- M. Jean-François COCHENNEC, administrateur des finances publiques, directeur du pôle gestion publique, qui reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation. Il est autorisé à agir en justice et à effectuer des déclarations de créances.

Article 2 : délégation générale de signature est donnée à :

- M. David MERCERON, administrateur des finances publiques, directeur du pôle pilotage et ressources
- M. Christophe DE VLIÉGER, administrateur des finances publiques, directeur du pôle fiscal,

Ils reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, à l'exclusion, toutefois, des actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 et sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation. Ils sont autorisés, en outre, à agir en justice et à effectuer des déclarations de créances.

I - Au titre de la mission départementale Risques et Audit

Article 3 : délégation générale de signature est donnée à :

- M. Marc CREANGE, inspecteur principal des finances publiques, auditeur, correspondant départemental risques et audit, responsable par intérim de la mission départementale Risques et Audit.

Article 4 : délégation spéciale de signature est donnée à :

- Mme Gaëlle MOALIC-POINEAU, inspectrice principale des finances publiques, auditrice,
- Mme Diane GRILLET, inspectrice principale des finances publiques, auditrice,
- M. Dominique REGEARD, inspecteur principal des finances publiques, auditeur,

à l'effet de signer tous les actes, documents ou courriers relatifs aux affaires se rattachant à la mission départementale d'audit, ainsi que de procéder aux remises de services des comptables, agents comptables et régisseurs dont l'installation relève de la responsabilité du directeur départemental des finances publiques du Calvados.

Article 5 : délégation spéciale de signature est donnée à :

- M. Stéphane ROUSSEAU, inspecteur des finances publiques, pour la gestion de la mission risques,
- Mme Mailys DELACOUR, inspectrice des finances publiques, pour la gestion de la cellule de qualité comptable (CQC),
à l'effet de signer les correspondances et tous autres documents relatifs aux affaires de la mission Risques et CQC.

Article 6 : délégation spéciale est donnée à :

- Marc CREANGE, inspecteur principal des finances publiques, à l'effet de signer la validation du Plan départemental de contrôle Interne (PDCI).

II - Au titre de la mission stratégie – communication – action économique - contrôle de gestion :

Article 7 : délégation générale de signature est donnée à :

- M. Bertrand GONY, inspecteur divisionnaire des finances publiques, responsable de la division de la Stratégie – communication – action économique,

Les délégataires visés au présent article reçoivent les mêmes pouvoirs généraux, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part, sans toutefois que le non-empêchement soit opposable aux tiers.

Article 8 : délégation spéciale est donnée à :

- Mme Audrey LOYANT, inspectrice des finances publiques, à l'effet de signer tous actes, documents ou courriers relatifs à la communication ;

Article 9 : délégation spéciale est donnée à :

- M. Emmanuel VANSTEENKISTE, inspecteur des finances publiques, à l'effet de signer, seuls ou concurremment avec mes autres mandataires ou moi-même, toutes correspondances et tous documents relatifs au contrôle de gestion ;

Article 10 : délégation spéciale est donnée à :

- Mme Pauline SANDLER et Mme Laure LEFEVRE, inspectrices des finances publiques, à l'effet de signer les correspondances et tous autres documents relatifs aux à l'action économique ;

IV – Dispositions générales

Article 11 : la présente décision abroge les décisions antérieures rendues par le directeur départemental des Finances publiques du Calvados.

Article 12 : M. Christophe DE VLIEGER, M. Jean-François COCHENNEC et M. David MERCERON sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du Calvados.

Fait à Caen, le 11 septembre 2023

Le directeur départemental des finances publiques


Bernard TRICHET

Direction générale des finances publiques du
Calvados

14-2023-09-14-00001

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE
CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL - PCE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
Direction départementale des finances publiques du Calvados

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL**

POLE CONTROLE EXPERTISE

La responsable du pôle contrôle expertise du Calvados

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté signé par M. Bernard TRICHET Administrateur Général des Finances publiques, Directeur départemental des finances publiques du Calvados le 01/09/2023

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office (à l'exception des demandes de remboursement de crédit de taxes sur la valeur ajoutée), dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
LOISEL Dominique	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
LE STUM Catherine	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
HAFFNER Sandrine	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
NORVEZ Fabrice	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
HUSSON Mathieu	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
LEMOINE Françoise	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
LETARDIF Florent	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
BIDEL Thibault	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
KUZNICKI Frédéric	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
VILLERAY Mathieu	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
SANTIN Estelle-Marie	Inspecteur	15 000 €	7 500 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
PROUVOST Thierry	Contrôleur principal	10 000 €	5 000 €
OUTREQUIN Christelle	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
VIEUBLED Estelle	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
NICOLAS Benjamin	Contrôleur	10 000 €	5 000 €

3°) en matière de remboursement de crédit de Taxe sur la Valeur Ajoutée dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Saisie des décisions contentieuses dans l'application de gestion MEDOC
LOISEL Dominique	Inspecteur	15 000 €	100 000 €
LE STUM Catherine	Inspecteur	15 000 €	100 000 €
HAFFNER Sandrine	Inspecteur	15 000 €	100 000 €
NORVEZ Fabrice	Inspecteur	15 000 €	100 000 €
HUSSON Mathieu	Inspecteur	15 000 €	100 000 €
KUZNICKI Frédéric	Inspecteur	15 000 €	100 000 €
LEMOINE Françoise	Inspecteur	15 000 €	100 000 €
LETARDIF Florent	Inspecteur	15 000 €	100 000 €
BIDEL Thibault	Inspecteur	15 000 €	100 000 €
SANTIN Estelle-Marie	Inspecteur	15 000 €	100 000 €
VILLERAY Mathieu	Inspecteur	15 000 €	100 000€
PROUVOST Thierry	Contrôleur principal	10 000 €	100 000 €
OUTREQUIN Christelle	Contrôleur	10 000 €	100 000 €
VIEUBLED Estelle	Contrôleur	10 000 €	100 000 €
NICOLAS Benjamin	Contrôleur	10 000 €	100 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Caen et affiché dans les locaux du service.

A Caen, le 14 septembre 2023

L'inspectrice divisionnaire des Finances Publiques

Responsable du pôle contrôle expertise,

Muriel BOUVIER